

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_175

**Objet : Participation financière à la plateforme d'initiatives locales "Initiative Flandre Intérieure" - Année 2024**

**Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (56) :**

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

**Procurations (19) :**

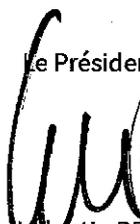
Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL  


**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_175**

**Objet : Participation financière à la plateforme d'initiatives locales "Initiative Flandre Intérieure" - Année 2024**

La plateforme d'initiatives locales, association loi 1901, a pour mission d'aider à la création, la reprise, la transmission et au développement des PME-PMI sans distinction de secteurs d'activité.

Pour ce faire, elle accorde des prêts d'honneur entre 1 500 € et 40 000 € aux créateurs d'entreprises et aux chefs d'entreprises en développement et reprise d'activité (prêts à la personne sans intérêt ni demande de garantie, remboursables, après un délai de carence éventuellement, sur une durée de 6 à 36 mois).

Depuis février 2017, les liens entre Initiative Flandre Intérieure (IFI) et l'intercommunalité se sont resserrés par la mise en place de l'aide aux artisans, commerçants et professions libérales. Ce dispositif est adossé aux aides accordées par Initiative Flandre Intérieure. Les dossiers retenus par IFI sur le territoire de Cœur de Flandre aggro bénéficient de facto de l'aide.

En 2023, Initiative Flandre Intérieure a permis de favoriser la création, la reprise ou la croissance de 70 entreprises sur le territoire de Cœur de Flandre (52 en 2022, 66 en 2021 et 51 en 2020), en engageant 680 550 € de prêts d'honneur initiatives.

Cela représente 171 emplois directs créés ou maintenus en 2023.

Les financements bancaires associés aux prêts initiatives sont à hauteur de 5 277 658 €.

Le montant moyen accordé pour une entreprise est de 9 720 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération n°2014/101 en date du 3 juin 2014 décidant l'adhésion à l'association ;

Vu la délibération n°2017/017 en date du 20 mars 2017 décidant la mise en place du dispositif d'aide aux commerçants et artisans ;

Considérant la demande de soutien financier 2024 adressée par Initiative Flandre Intérieure à Cœur de Flandre aggro par courrier daté du 28 août 2024 ;

Considérant le rapport d'activités d'Initiative Flandre Intérieure pour la période 2023 ;

Considérant les résultats encourageants obtenus par Initiative Flandre Intérieure et les perspectives de développement pour l'année 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- de fixer le montant de la participation pour 2024 à 0,50€ par habitant population municipale INSEE : 102 489 habitants) soit 51 245 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout avenant et tout document y afférent.

**Vote :**

**Pour : 75**

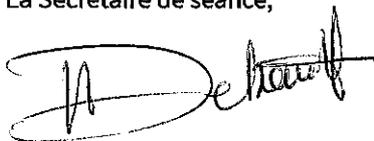
**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Nathalie DEBOUDT

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Valentin BELLEVAL

